

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
271<sup>EME</sup> REUNION  
8 AVRIL 2011  
ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CCLXXI)

**COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE DE LA 271<sup>ème</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 271<sup>ème</sup> réunion tenue à Addis-Abeba, le 8 avril 2011, a examiné la situation au Soudan, à la lumière de la communication présentée par le Représentant spécial conjoint de l'opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD), le Professeur Ibrahim Gambari, et de la présentation faite par les anciens Présidents Thabo Mbeki et Pierre Buyoya, au nom du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour le Soudan. Le Conseil a également suivi une communication du Représentant du Gouvernement du Soudan et a adopté la décision qui suit sur la situation dans ce pays:

**Le Conseil,**

1. **Rappelle** ses décisions antérieures sur la situation au Soudan. Le Conseil **exprime sa préoccupation** face à l'insécurité qui prévaut dans certaines parties du Darfour, qui a entraîné des pertes en vies humaines et a eu un impact négatif sur la situation humanitaire. Le Conseil **lance un appel urgent** au Gouvernement du Soudan et aux mouvements armés à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible de compliquer la situation sécuritaire sur le terrain;
2. **Condamne fermement** les attaques contre le personnel de la MINUAD et les agences humanitaires opérant au Darfour, y compris la récente attaque perpétrée le 5 avril 2011, qui a causé la mort d'un soldat de la paix. Le Conseil **encourage** le Gouvernement du Soudan à ne ménager aucun effort pour identifier les auteurs de ces actes criminels et de les traduire devant la justice;
3. **Prend note avec satisfaction** des progrès accomplis dans le déploiement des composantes militaires, de police et des unités de police constituées de la MINUAD qui ont à présent atteint 91%, 79% et 84%, respectivement, de leur effectif autorisé. Le Conseil **félicite** le Représentant spécial conjoint de l'opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD), le Professeur Ibrahim Gambari, et le personnel de la Mission pour leur dévouement et leur contribution à la promotion de la paix et de la réconciliation durables au Darfour. Le Conseil **prend également note** de la nouvelle politique robuste de la MINUAD dans l'exécution de son mandat et **exprime sa satisfaction** des résultats positifs déjà obtenus;
4. **Souligne** que la réalisation de la paix au Darfour est une question urgente, reconnaissant que les populations du Darfour attendent la paix depuis trop longtemps;
5. **Salue** les efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et le Représentant spécial conjoint dans la recherche de solutions au problème du Darfour et **exprime** son plein soutien à la poursuite de leur partenariat à cet égard ;

6. **Rappelle** la décision adoptée lors de sa réunion tenue au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, à Abuja, le 29 octobre 2009, et la décision du Forum consultatif sur le Soudan du 6 novembre 2010, dans laquelle a été adoptée une stratégie à trois voies pour traiter la question du Darfour : les pourparlers de paix de Doha, le Processus politique au Darfour et la relance et le développement rapides. Le Conseil **réitère** que ces voies doivent être mises en œuvre simultanément et parallèlement;
7. **Prend note** des progrès accomplis dans les préparatifs pour le début du Processus politique au Darfour et **exprime** sa préoccupation quant au retard enregistré et **appelle** à son commencement immédiat et **propose** la date du 1<sup>er</sup> mai 2011 pour le début du Processus politique au Darfour. Le Conseil **demande** à la MINUAD d'entreprendre tous les préparatifs nécessaires pour le Processus politique sur le Darfour en tant que priorité, et **souligne** qu'il doit commencer de manière concertée et complémentaire avec les pourparlers de Doha;
8. **Note** qu'il a souligné à maintes reprises la nécessité pour le Médiateur en chef conjoint de se mettre en étroite relation avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et de coordonner ses efforts et initiatives avec le Groupe, notamment ceux qui peuvent influencer sur les autres voies, y compris la prorogation du délai pour l'achèvement du processus de Doha. Le Conseil **regrette** que cette coordination n'ait pas eu lieu et qu'en conséquence la coordination et l'harmonisation nécessaires entre le Processus de Doha et le Processus politique sur le Darfour et autres politiques de l'UA n'existent pas encore;
9. **Demande** que la Commission donne des instructions au Médiateur en chef conjoint pour qu'il la consulte, ainsi que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, avant de prendre toutes autres décisions, notamment celles relatives à toute prorogation du Processus de paix de Doha. Le Conseil **demande en outre** que le Médiateur présente un rapport exhaustif sur ses activités et tous autres plans avant le 30 avril 2011;
10. **Note** qu'une conclusion rapide et coordonnée du Processus de paix de Doha est particulièrement importante compte tenu du calendrier national soudanais qui comprend l'indépendance du Sud Soudan le 9 juillet 2011 et l'adoption subséquent d'une constitution nationale permanente. Le Darfour est une partie intégrante du Soudan, et il est essentiel que le Processus de paix et le Processus politique au Darfour soient accélérés, afin que le processus politique national ne soit pas paralysé, ou que les populations du Darfour ne soient laissées à la traîne dans le processus politique national;
11. **Se félicite** de l'engagement déclaré du Gouvernement du Soudan à contribuer à la création d'un environnement propice au Processus politique au Darfour, y compris la suspension des législations inhérentes à l'état d'urgence au Darfour. Le Conseil **appelle** l'ensemble des communautés, parties prenantes, partis politiques et mouvements armés du Darfour à participer au Processus politique au Darfour qui doit bénéficier de la confiance de toutes les populations du Darfour;

12. **Encourage** le Gouvernement du Soudan et les autres parties prenantes, le cas échéant, à mettre en œuvre les recommandations du rapport du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour, en particulier dans les domaines de la justice, de la réconciliation et de la sécurité;
13. **Souligne** la nécessité d'intensifier sérieusement la quête de la paix au Darfour étant donné qu'elle a des implications pour la viabilité des deux Etats du Soudan d'après le 9 juillet 2011;
14. **Demande** au Conseil de sécurité des Nations unies de continuer d'apporter son soutien à l'Union africaine et de renforcer son partenariat avec elle, sous la direction du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, dans le règlement des défis politiques du Soudan conformément aux principes fondamentaux des deux organisations.